

Dossier d'inscription unique - Rentrée 2022 Ecole de Doussard - Périscolaire communal (Restaurant scolaire, ALSH, Garderie, TAP)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2019 ou n'a pas été scolarisé dans la commune lors de l'année scolaire 2021/2022 ; il est à jour de ses vaccinations obligatoires pour la scolarisation. Pour l'inscrire à l'école primaire (maternelle ou élémentaire) de Doussard et aux services municipaux de péri scolarité pour la rentrée de septembre 2022, les documents suivants sont nécessaires :

La fiche de renseignement dûment **complétée et signée**. La fiche complémentaire dûment **complétée et signée**.

Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident de l'année scolaire en cours pour le temps scolaire et le temps périscolaire (**avant la rentrée sans cela votre enfant ne pourra être accueilli au sein des services municipaux**).

Une attestation de domicile sur la commune de Doussard (justificatif : facture EDF, France Télécom...).

Le livret de famille ou une pièce d'identité.

Une photocopie du carnet de santé de votre enfant concernant les vaccinations obligatoires pour sa scolarisation (DT POLIO *3 injections +1 rappel un an après) ou un certificat médical de contre-indication temporaire ou permanente si l'application de ces mesures obligatoires présente un danger pour votre enfant.

Un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, le cas échéant (délivré par l'ancienne école).

En cas de séparation des parents, une copie de la décision de justice quant à la garde de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale.

ATTENTION : Merci de privilégier les retours de dossier par mail (mairie@ville-doussard.fr).

Toutefois, si vous ne pouvez faire autrement, vous pouvez soit :

1. Déposer le dossier complet à l'accueil de la mairie.
2. Déposer le dossier dans la boîte aux lettres de la mairie.
3. Expédier le dossier complet à l'adresse de la mairie (route du pont Monnet 74210 Doussard).

Dès réception du dossier **COMPLET**, un login vous sera fourni pour les inscriptions aux services municipaux (périscolaire, cantine, ALSH).

Inscriptions à saisir avant le **mardi 23 août 20h** pour la cantine et L'ALSH et avant le **vendredi 26 août 12h** pour le périscolaire.

Si vous n'avez pas reçu votre login et que votre dossier est complet, joindre la mairie au 04 50 44 30 45 ou periscolaire@ville-doussard.fr

Pour l'équipe d'agents municipaux et d'enseignants,
Le Maire, M. Coutin 04 50 44 30 45
Le directeur de l'école, Laurent Clerc 06 31 02 61 83